

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260310-5	Séance du 10 mars 2026 à 18h30 L'an deux mil vingt-six , le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 02 mars 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 11 mars 2026	
<u>Etaient présents ()</u> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH. <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SELONCOURT AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIÉES « VOIX ET DONNEES MOBILES » - ACHAT CENTRALISÉ RESAH

Depuis 2023, Pays de Montbéliard Agglomération adhère à la centrale d'achat RESAH moyennant une cotisation annuelle de 1 000 € afin de bénéficier d'un intermédiaire de gestion centralisé pour la passation d'un marché relatif à la fourniture de services de télécommunication permettant d'accéder à l'accord-cadre établi par RESAH avec le titulaire Bouygues Télécom.

Dans une démarche de mutualisation, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a souhaité ouvrir ce marché à ses communes membres volontaires et a créé dans ce cadre un groupement de commandes avec les communes de Seloncourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Mandeure ainsi que le CCAS de Mandeure.

Le marché, actuellement en cours, se terminant le 24 avril 2026, PMA a décidé de renouveler l'adhésion à RESAH afin de contractualiser avec cette centrale d'achat un nouvel accord-cadre à bons de commande porté par Bouygues Télécom. Ce nouvel accord-cadre - Services voix et données mobiles « essentiel » - concerne les prestations suivantes : forfaits mobiles Voix et Data incluant les appels illimités en Europe et l'abondance DATA 5G, Accès Data Mobile, terminaux et accessoires, solutions de couverture 4G/5G pour les sites, connectivité Machine to Machine, sécurisation de la flotte mobile et solutions de réseaux privés virtuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la participation de la commune à ce groupement de commandes et d'autoriser le Maire à engager toute démarche ainsi qu'à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

La Commission Finances, réunie le 26 février 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la participation de la commune à ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le Maire à engager toute démarche ainsi qu'à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**